



POLITIQUE & SOCIÉTÉ

Lycée professionnel : le sens d'un remaniement

ÉDUCATION Derrière la création d'un ministère délégué à l'Enseignement et à la Formation professionnels, sous la double tutelle de l'Éducation et du Travail, s'avance le projet de conditionner l'avenir de la jeunesse populaire aux besoins à court terme des entreprises.

C'est peut-être un lapsus mais, comme souvent, il en dit long. En annonçant sur Twitter, lundi 4 juillet, sa nomination comme ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, Carole Grandjean a bien mentionné qu'elle exercerait sous la tutelle du ministère du Travail... en « oubliant » de préciser que celui de l'Éducation nationale était aussi concerné. Comme si, déjà, les lycées professionnels étaient sortis du périmètre de la Rue de Grenelle. Car c'est bien de cela qu'ils s'agit. C'est ce qu'Emmanuel Macron a annoncé pendant la campagne présidentielle, en promettant des lycées professionnels « davantage ouverts à l'apprentissage et aux entreprises locales », ou en planifiant le doublement des enseignements généraux, dans le cadre du bac professionnel.

Les réactions syndicales ne se sont pas fait attendre. Le SE-Unsa a qualifié cette double tutelle de « très mauvais signal », tandis que Sigrid Gérardin, cosecrétaire générale du Snuep-FSU, estimait qu'« une ligne rouge a été franchie ». Au cœur du problème, la volonté de rapprocher le lycée professionnel de l'apprentissage s'appuie sur une croyance : ce dernier permettrait une meilleure insertion pro-

fessionnelle. Faux, rappelle Sigrid Gérardin : « Il y a 13 % de décrochage en lycée professionnel, et c'est déjà trop. Mais, en apprentissage, alors que les élèves sont déjà "filtrés" à l'embauche, le taux d'abandon moyen est de 40 % ! »

RISQUE D'INSTRUMENTALISATION

Au final, le lycée professionnel forme chaque année cinq fois plus de diplômés que l'apprentissage, dans une société où toutes les études (y compris celles du ministère...) montrent que le niveau de diplôme reste déterminant pour l'insertion dans l'emploi – non seulement à moyen et long terme, mais aussi à court terme. Dès lors, on peut se demander ce qui justifie la volonté de fragiliser la voie professionnelle scolaire au profit de l'apprentissage, alors que même la Cour des comptes a dénoncé, dans un récent rapport, le coût exorbitant de ce dernier pour les dépenses publiques et l'absence de plus-value qu'il apporte en termes de formation.

La première explication est très prosaïque : plus de stages, moins d'enseignements généraux, et ce sont autant de professeurs de lycée professionnel qui vont pouvoir aller enseigner ailleurs, en collèges et lycées généraux... là où précisément la pénurie d'enseignants devient dramatique.

Un décret vient d'ailleurs de permettre ces mouvements. Mais il y a sans doute plus grave : « Si la partie insertion est gérée par le ministère du Travail, explique Sigrid Gérardin, le risque est celui d'une instrumentalisation des parcours scolaires pour répondre aux besoins immédiats des entreprises, notamment dans les secteurs dits en tension. Pourtant, si ceux-ci peinent à recruter, c'est avant tout parce que les conditions de rémunération et de travail y sont mauvaises, et c'est cela qu'il faudrait changer d'abord. »

Voilà ce que cachent les discours ronflants sur « les entreprises au cœur du projet » macronien pour le lycée professionnel : renoncer à la double finalité du lycée professionnel – permettre l'insertion professionnelle et la poursuite d'études – pour enfermer les jeunes des classes populaires dans une « employabilité » immédiate... mais illusoire, car sans aucune perspective.

OLIVIER CHARTRAIN





Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Une nouvelle tutelle qui fragilise la voie professionnelle scolaire au profit de l'apprentissage. S. AUDRAS/REA

